

# La démarche métabolisme urbain de Plaine Commune

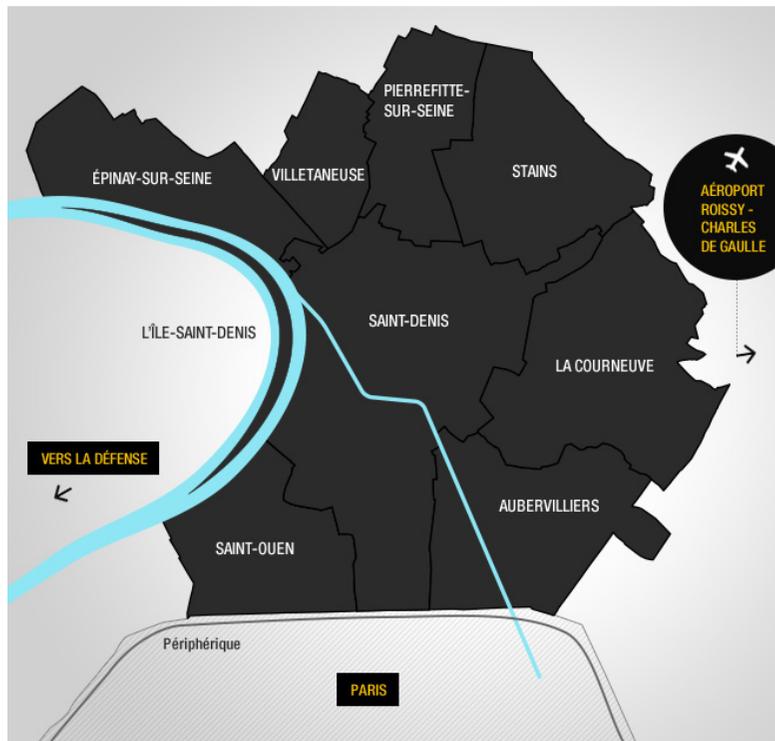
**Justine Emringer – Plaine Commune**

lab  
recherche  
environnement



VINCI | PARISTECH

# Enjeux de la démarche MU pour un territoire comme Plaine Commune



- Un territoire urbain dense, de nombreux projets économiques et urbains en cours et à venir (ANRU, logements neufs, JOP, GPE...)
- Des enjeux en termes de résilience, mais aussi d'impacts pour le tissu économique local
- Une étude « Métabolisme urbain » réalisée en 2015, un plan d'actions opérationnel lancé en 2017 pour répondre à ces enjeux

→ Une démarche d'économie circulaire pour s'assurer de la soutenabilité de notre modèle d'aménagement actuel

# Des outils développés par la collectivité pour mobiliser l'ensemble des acteurs

- Un EPT comme Plaine Commune a 3 rôles principaux, qui découlent de ses « compétences » :
  - ✓ **Impulser** : chartes grand projet, chartes économie circulaire... La règle des 1% / 5% / 20%
  - ✓ **Outils** : formations pour les donneurs d'ordre, annuaires d'acteurs (AMO, MOE EC, mais aussi acteurs « filières), plateformes physiques et numériques pour le réemploi / réutilisation / recyclage des matériaux...
  - ✓ **Suivre** : s'assurer que les engagements pris se déclinent bien jusqu'aux chantiers : accompagnement « au quotidien » (réunions de chantier), et bilans semestriels



CHARTRE PARTENARIALE ENTRE LA SAS LUMIÈRES PLEYEL ET PLAINE COMMUNE  
Faire de l'économie circulaire un nouveau modèle d'aménagement du territoire

Face aux mutations profondes de son territoire, Plaine Commune a fait le choix, en 2017, de lancer un ambitieux projet dit de « Métabolisme urbain ». Son objectif : expérimenter une démarche d'économie circulaire sur les chantiers, afin de prouver qu'un développement urbain dense est compatible avec une gestion raisonnée des ressources, en capitalisant sur sa « mine urbaine » pour se renouveler et se construire, et en favorisant le déploiement de nouvelles filières de valorisation des matériaux du BTP.

Les expérimentations menées à partir de 30 sites pilotes (au cours des années 2017 / 2018) ont permis de s'outiller pour déployer cette démarche, mais aussi de définir les conditions de généralisation de cette démarche. Il s'agit désormais de systématiser l'économie circulaire dans l'ensemble des chantiers, qu'ils soient de démolition, de rénovation ou de construction neuve ; des bâtiments ou des espaces publics. C'est à cette condition que le territoire sera à la hauteur des enjeux climatiques à venir, et qu'il répondra à ses obligations réglementaires en la matière.

Naturellement, cela ne sera possible que si l'ensemble de celles et ceux qui constituent les acteurs du territoire s'emparent du sujet.

C'est dans ce cadre que l'EPT Plaine Commune et la SAS Lumières Pleyel ont décidé de s'engager ensemble dans la voie de la résilience, et de signer la présente charte qui définit comment ils comptent y parvenir, sur un site particulièrement emblématique et stratégique du territoire : Pleyel.

Par la présente charte, la SAS Lumières Pleyel s'engage ainsi, avec l'aide de Plaine Commune, à :

**1. Intégrer l'économie circulaire dans l'ensemble de ses projets**

Pour faire en sorte que la « boucle de l'économie circulaire » soit bien fermée, il s'agit de mener des actions simultanément sur les chantiers de démolition et de rénovation, afin de s'assurer de la qualité du gisement des matériaux récupérés (à ce titre, un accord similaire a été signé avec les partenaires à l'initiative des démolitions menées sur le même secteur géographique) ; et sur ceux liés aux constructions neuves - afin de créer des débouchés aux matériaux récupérés.

Pour tous les chantiers de construction, il conviendra ainsi :  
 o dans le bâti : de dédier 1% du montant des constructions / rénovations à l'achat de produits issus du réemploi ou de la réutilisation ; et de généraliser

le recours à du béton de construction incorporant à minima 5% de matériau recyclé ;  
 o pour la valorisation des terres : d'étudier systématiquement la possibilité de recourir aux éco-matériaux issus notamment des terres du Grand Paris Express, conformément au partenariat signé entre la Société du Grand Paris et Plaine Commune sur l'économie circulaire ;  
 o d'une manière générale, de prendre en compte les critères de réemployabilité/recyclabilité/démontabilité des matériaux choisis, afin de rendre possible les futures actions de valorisation des matériaux.

Afin d'aller plus loin dans la démarche, il s'agira également de contribuer au déploiement des filières émergentes identifiées comme « stratégiques » pour le territoire (béton, bois, métallerie- serrurerie, terre cuite, menuiseries extérieures, terres), en étudiant systématiquement la possibilité d'y recourir, et en faisant le lien avec les démarches d'insertion du territoire afin d'assurer des retombées pour les habitants et les acteurs les employant.  
 De plus, la SAS Lumières Pleyel devra s'assurer que l'ensemble de ses partenaires s'approprient ces objectifs (BE, architectes, entreprises...) et les déclinent sur tous les chantiers.

**2. S'outiller / s'appuyer sur les outils mis en place par la collectivité et ses partenaires pour s'assurer du déploiement de la démarche**

Les outils sont de 3 types : les formations, afin de s'assurer de la montée en compétences des équipes ; les plateformes physiques et numériques pour « changer d'échelle » ; et la mise à disposition de fonciers vacants pour permettre l'implantation d'activités « économie circulaire » sur le territoire. Il s'agit ainsi de :

- permettre la montée en compétences des équipes de la SAS Lumières Pleyel sur le sujet de l'économie circulaire :
  - o afin de s'assurer que l'économie circulaire infuse l'ensemble de ses métiers (opérationnel, achat, juridique...), la SAS Lumières Pleyel fera en sorte que ses salariés disposent des compétences sur ce sujet, en s'appuyant notamment sur les formations mises en place par Plaine Commune ;
  - o en fonction des besoins identifiés en la matière, les partenaires pourront envisager la co-construction et le déploiement conjoint de formations dédiées.
- généraliser le recours aux plateformes physiques et numériques dédiées à la revue de matériaux issus du réemploi / réutilisation ;
- envisager systématiquement la mise à disposition des fonciers disponibles - même de manière transitoire - pour le déploiement d'activités « économie circulaire » sur le territoire.

**3. Mettre en place un suivi régulier des actions menées**

Dans un contexte de raréfaction des ressources et de nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, le sujet de l'économie circulaire devient une priorité pour le législateur. Les obligations des maîtres d'ouvrage sont donc de plus en plus importantes sur le sujet, et c'est titre, Plaine Commune, et l'ensemble de ses partenaires maîtres d'ouvrage auront dès 2020 l'obligation de valoriser à minimum 70% des déchets de chantier, et de mener des actions pour prévenir la création de déchets (grâce au réemploi de matériaux par exemple).

Il s'agira donc de s'assurer conjointement que les actions menées permettent d'atteindre les objectifs fixés, grâce à la présentation de bilans réguliers sur les performances atteintes en termes d'économie circulaire, tout au long des projets. L'objectif est ainsi d'identifier et de partager les bonnes pratiques, les difficultés éventuelles rencontrées afin de les lever ensemble, et les leviers pour aller toujours plus loin dans la démarche, dans une logique d'amélioration continue. Les ambitions précisées dans cette charte seront ainsi revues annuellement, afin d'être adaptées en fonction des bilans réalisés.

Cela nécessitera la mise en place d'une gouvernance de projet partagée et co-construite, afin que chaque partenaire puisse s'appuyer sur l'autre pour améliorer les pratiques « économie circulaire » sur les chantiers.

De son côté, Plaine Commune s'engage à faciliter la mise en œuvre de cette charte en :

- apportant à la SAS Lumières Pleyel son appui technique dès qu'il en exprimera le besoin, que ce soit via ses équipes, ou en identifiant / mobilisant les experts pouvant l'y aider ;
- poursuivant le travail engagé sur la co-construction d'outils numériques qui vont permettre de généraliser la démarche sur le territoire (voir le travail en cours sur la mise en place d'une plateforme territoriale de mise en relation entre les « gisements » et les « exutoires » de matériaux) ;
- déployant des formations permettant à l'ensemble des maîtres d'ouvrage de monter en compétence sur le sujet de l'économie circulaire ;
- impulsant la démarche auprès des autres partenaires du territoire, quels qu'ils soient, afin de s'assurer d'une montée en compétences conjointe de tous les acteurs, et de créer une « culture de l'économie circulaire » à Plaine Commune ;
- appuyant le déploiement de filières locales de ré-emploi / réutilisation / recyclage, et en rendant visibles les solutions déjà existantes.

Nous en sommes convaincus, l'économie circulaire est l'avenir de toutes les démarches d'aménagement, qui doivent revenir vers plus de sobriété pour assurer la pérennité de notre modèle de développement. Cette Charte prouve que tous les acteurs du territoire œuvrent en ce sens.

A Saint-Denis, le 14 décembre 2019.

Pour la SAS Lumières Pleyel,  
 Jérôme Durand,  
 Directeur Promotion Ile-de-France

Pour Plaine Commune,  
 Patrick Braouezec,  
 Président



\* Pour plus d'informations sur le projet « Métabolisme urbain », se référer à la plaquette du projet disponible ici : <http://ecopolitieconomie.fr/non-08047/une-economie-vertueuse/le-metabolisme-urbain/#XYU12312301>

## En conclusion : les défis pour généraliser l'économie circulaire sur nos chantiers

#BuildingBeyond

- Mobiliser de plus en plus d'acteurs du territoire, à tous les niveaux : MOA, MOE, entreprises, associations...
- Rendre visibles / créer des synergies entre les chaînes « classiques » et les acteurs du territoire ; mais aussi avec les nouvelles filières de valorisation des matériaux du BTP
- Créer des débouchés dans les projets de construction neuve pour les produits « 3R », avec un besoin de « changer de regard » sur l'acte de construire